

Charte qualité branchement neuf d'assainissement

Partie publique

En cas de réalisation de la partie publique du branchement d'assainissement (boîte de branchement et raccordement sur la conduite publique) par une autre entreprise que le délégataire, il faudra respecter les conditions suivantes :

- L'entreprise doit signer la présente charte qualité
- L'entreprise doit fournir un plan projet et un descriptif des matériaux pour contrôle de conception
- L'entreprise doit informer le délégataire de l'assainissement pour un contrôle de réalisation (en tranchée ouverte et en tranchée fermée) : le coût de ce contrôle est à la charge de l'abonné
- L'entreprise doit réaliser les contrôles de réception (passage caméra) et le récolement en classe A et transmettre ces informations à la collectivité et à son délégataire.

Les prescriptions techniques à respecter sont :

Pour le futur branchement :

- Canalisation de branchement : PVC CR8 Ø 125
- Boîte de branchement avec tabouret, à passage direct, en PVC et cheminée en PVC CR8 Ø315, à positionner en limite de propriété, sur le domaine public et en dehors de la voirie. Prévoir en amont de la boîte de branchement, « côté » branchement privé une amorce de 30 cm de PVC avec un bouchon PVC.
- Le tampon devra être hydraulique et équipé de gorges étanches, sa classe devra être adapté à la charge du trafic.
- PAS DE BOÎTE DE BRANCHEMENT EN BETON
- Pour le PVC = interdiction d'utiliser du CR4 mais CR8 minimum.
- En cas de sur-profondeur il faudra utiliser un matériau adapté de type PVC CR16 ou plus, fonte assainissement, etc

Pour le remblaiement et enrobé :

- Enrobage de la canalisation de branchement et lit de fouille en sablons
- Le terrassier doit effectuer un test de compactage lors du remblaiement de la tranchée.
- Mettre en place un joint à émulsion sur le pourtour de la rustine une fois l'enrobé final compacté et lissé.

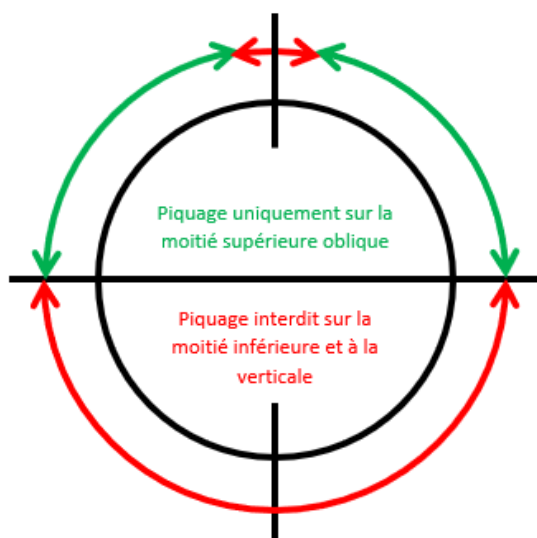
Pour la livraison :

- Fournir un plan de récolement en classe A du branchement assainissement
- Réaliser une inspection télévisuelle (ITV) du branchement

Vous devrez impérativement nous donner la date de réalisation du branchement pour que le délégataire assainissement puisse passer et valider la bonne exécution du branchement. En aucun cas la fouille ne doit être remblayée tant qu'un.e technicien.ne du délégataire assainissement ne sera pas passé.e.

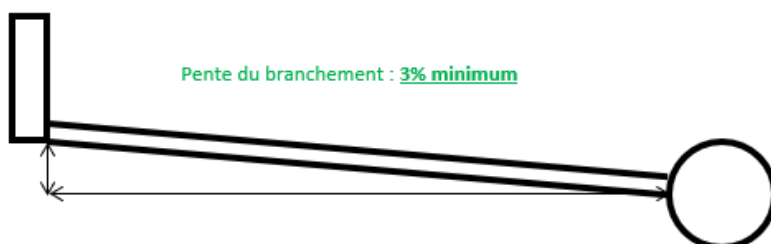
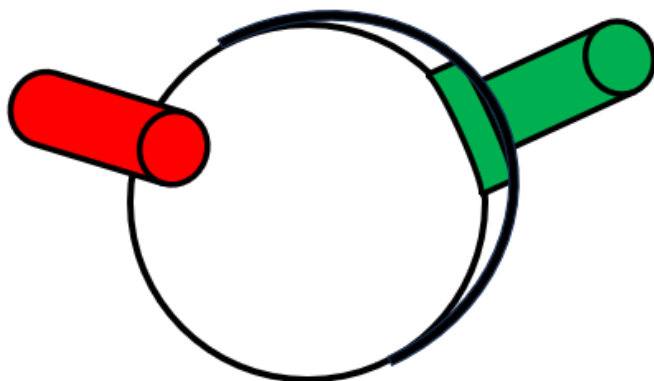
Garantie Décennale : Pour tous défauts sur le branchement tels que les ovalisations, flaches ou encore branchement pénétrant (si fouille remblayée avant le passage du délégataire) de même que les défauts structurels de chaussée tels que les affaissements et fissures, le délégataire ne pourra être en aucun cas tenu responsable. Il appartient à l'administré de faire respecter ces prescriptions techniques ainsi que, le fascicule 70, le règlement sanitaire départemental et le règlement de service assainissement à l'entreprise choisie.

Charte qualité branchement neuf d'assainissement
Partie publique



Piquage pénétrant interdit

Piquage avec selle autorisé



Signature de l'abonné :

Signature de l'entreprise choisie :